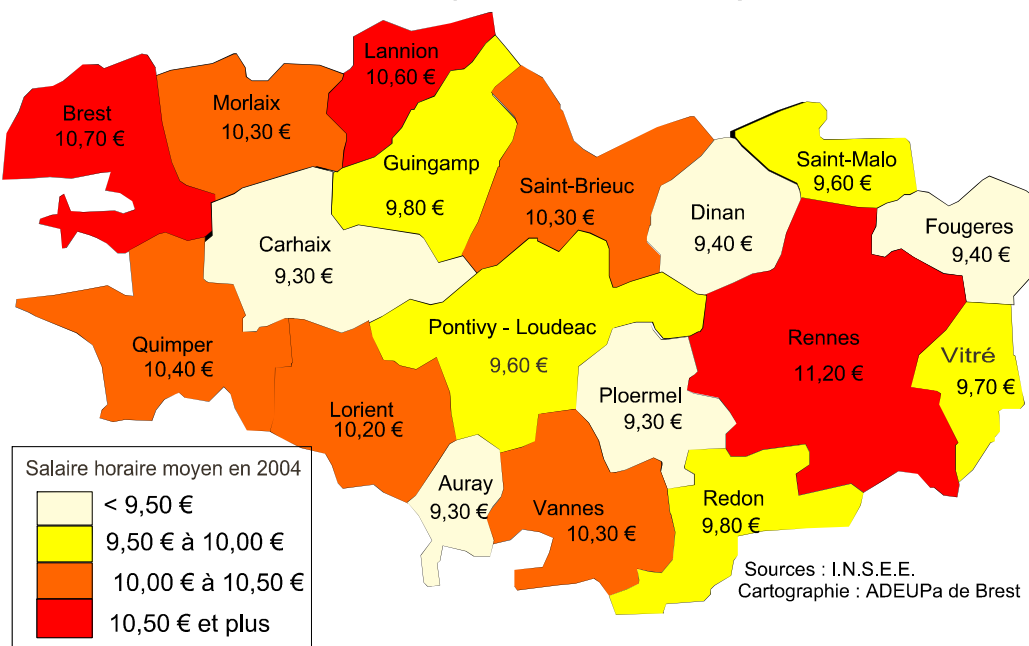


Les salaires dans la zone d'emploi de Brest en 2004

En 2004, le salaire horaire moyen des salariés brestois atteignait 10,70 € ce qui place la zone d'emploi de Brest en 2^{ème} position dans la région derrière Rennes (11,00 €) et immédiatement au-dessus de Lannion. L'écart de salaire horaire moyen atteint à 20 % entre Rennes (salaire le plus élevé) et Auray (salaire le plus faible).

Salaire horaire moyen en 2004 en Bretagne



Ce classement tient à la fois à la structure de l'économie locale et aux types d'emplois qu'elle génère. En effet, le fait que les zones d'emploi de Rennes et de Brest figurent en 1^{ère} position peut s'expliquer par leur rôle de métropoles régionales qui se traduit par des emplois d'encadrement plus nombreux, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (administrations territoriale et hospitalière). Un autre facteur de différenciation réside dans la structure économique des bassins d'emploi. Ainsi, Lannion se situe en 3^{ème} position des zones d'emploi bretonnes du fait de l'importance de ses emplois stratégiques dans le domaine de l'informatique et de l'électronique.

Dans ces trois zones d'emploi, les cadres et professions intermédiaires représentent plus de 30 % des emplois salariés, alors que la moyenne régionale se situe à 29 %. Corollairement, ce sont aussi les territoires dans lesquels les emplois non qualifiés sont proportionnellement les moins nombreux. En outre, pour un même niveau de qualification, on constate des différences de rémunération importantes entre les territoires.

Rennes, Brest et Auray sont les territoires dans lesquels le salaire horaire moyen des cadres est le plus faible.

Lorsque l'on examine les salaires moyens selon la catégorie socioprofessionnelle et le territoire, on constate des écarts entre les extrêmes qui peuvent s'échelonner de 9 % pour les ouvriers qualifiés à 42 % pour les chefs d'entreprise salariés.

En 2004, les chefs d'entreprise salariés rennais ont perçu un salaire horaire de 32,75 € soit 9,70 € de plus que ceux de la zone d'emploi de Carhaix. Les trois territoires dans lesquels les salaires horaires moyens sont les plus élevés sont les zones d'emploi de Rennes (32,75 €), de Fougères (31,50 €) et de Vitré (30,99 €). A l'opposé, ceux dans lesquels ils sont les plus bas sont ceux de Quimper (26,06 €), Auray (23,49 €) et Carhaix (23,05 €). Quant à la zone d'emploi de Brest, avec un salaire horaire moyen de 30,07 €, elle se situe au 6^{ème} rang des 18 zones d'emploi bretonnes.

En ce qui concerne les cadres, on est surpris de constater que dans les métropoles régionales de Brest et de Rennes, leurs salaires se situent en deçà de ceux versés dans les autres zones d'emploi bretonnes, à l'exception d'Auray. Ainsi, les cadres ont perçu un salaire horaire de 19,76 € à Rennes et de 19,69 € à Brest, alors qu'à Morlaix leur salaire horaire moyen atteint 22,56 €. Ce phénomène peut trouver son explication dans la structure économique de ces territoires. En effet, on peut penser que la forte présence du secteur public (territorial et hospitalier) à Rennes et Brest, dans lequel plusieurs études ont démontré que le salaire des cadres était inférieur à celui du secteur privé, tend à faire baisser le salaire horaire moyen dans ces deux territoires. En ce qui concerne la zone d'emploi de Morlaix, la présence d'une entreprise telle que BRIT AIR a au contraire pour effet d'élever le niveau du salaire horaire moyen des cadres.

C'est à Guingamp, Rennes et Lannion que les salariés exerçant un métier classé dans les professions intermédiaires (technicien, agent de maîtrise, comptable, assistant de direction ...) perçoivent les salaires horaires les plus élevés, supérieur à 12 €. Ce classement est à rapprocher du tissu économique de ces territoires. Ainsi à Guingamp, parmi les 5 premiers employeurs du territoire figurent 3 centres hospitaliers, le poids des professions intermédiaires de la santé (infirmiers, techniciens médicaux, spécialistes de la rééducation etc.) dont les salaires ont été réévalués ces dernières années a pour conséquence une hausse du niveau moyen des salaires horaires. Quant à la zone d'emploi de Lannion, le bon niveau de salaire des professions intermédiaires provient de la structure du tissu industriel du territoire (électronique, informatique). Concernant cette catégorie socioprofessionnelle, la zone d'emploi de Brest se place au 7^{ème} rang, derrière Morlaix et Quimper mais au-dessus de Saint-Brieuc et Lorient.

Les territoires dans lesquels les employés sont les mieux rémunérés en moyenne sont Rennes (8,64 €, Morlaix 8,63 € et Vannes 8,58 €). Dans cette catégorie, la zone d'emploi de Brest se place en 6^{ème} position avec un salaire horaire moyen de 8,39 €.

Seule la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers qualifiés permet à la zone d'emploi de Brest, tout comme à celle de Lorient, de figurer dans le haut du classement des 18 zones d'emploi bretonnes du point de vue des rémunérations. L'impact des industries de défense et de la construction et de la réparation navale explique en grande partie ce bon niveau de rémunération des ouvriers qualifiés (8,82 € à Lorient et 8,81 € à Brest) même s'il est inférieur au salaire horaire moyen calculé dans la zone d'emploi de Rennes (9,07 €) fortement impacté par l'industrie automobile.

Les ouvriers non qualifiés représentent la catégorie socioprofessionnelle dans laquelle l'écart de salaire entre les territoires bretons est le plus élevé après celle des chefs d'entreprises. Ainsi, la zone d'emploi de Rennes se place une fois encore au 1^{er} rang avec un salaire horaire moyen de 7,86 € supérieur de 19 % à celui pratiqué dans la zone d'emploi de Lannion 6,60 €. Brest se situe, quant à elle, au 8^{ème} rang avec un niveau de salaire moyen de 7,37 €.

En résumé, à l'exception de la rémunération des cadres, le salaire horaire moyen à Rennes figure toujours entre les 1^{er} et 3^{ème} rangs parmi les 18 zones d'emploi bretonnes. Quant à la zone d'emploi de Brest, elle révèle des salaires horaires moyens plus faibles, à l'exception des ouvriers qualifiés, mais figure néanmoins parmi les 6 ou 7 zones d'emplois dans lesquelles les rémunérations sont les plus élevées.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, l'impact de la structure économique sur le niveau des salaires est plus difficile à démontrer. Néanmoins, on constate que dans les territoires les plus industriels, les salaires sont parmi les plus bas (Fougères, Vitré, Redon, Ploërmel, Pontivy, Carhaix) et que dans les territoires de Rennes, Brest et Lannion les activités tertiaires sont surreprésentées. Ces constats ne se vérifient cependant pas dans tous les territoires, d'autant que pour un même secteur d'activité le salaire horaire moyen peut être très différent. L'amplitude de salaire la plus importante concerne l'industrie des biens d'équipements dans laquelle le salaire horaire moyen s'échelonne de 9,00 € à Fougères à 16,30 € à Lannion, puis le secteur des transports où le salaire horaire moyen atteint 13,20 € à Morlaix et seulement 7,80 € à Fougères. Il convient donc de combiner les secteurs d'activité et la structure des emplois. De même selon le secteur d'activité, le salaire horaire moyen des cadres varie de 36,30 € dans le secteur des industries agricoles et alimentaires à Redon à 12,30 € dans le secteur des services aux particuliers à Fougères.

Dans la zone d'emploi de Brest, les salaires horaires moyens les plus élevés concernent les cadres travaillant dans le secteur de l'énergie : 23,90 €, suivis de ceux employés dans le secteur de la construction puis de ceux relevant des activités d'éducation, santé, action sociale. A titre de comparaison, dans la zone d'emploi de Rennes, les cadres du secteur de la construction ne figurent pas parmi les trois salaires les plus élevés, ils sont devancés par ceux travaillant dans les activités immobilières.

Quant aux professions les moins bien rémunérées dans la zone d'emploi de Brest, elles concernent les ouvriers non qualifiés de l'éducation, santé, action sociale (6,40 €) ceux des services aux entreprises (6,70 €) et enfin les employés des services aux particuliers (6,90 €). Ces salaires sont inférieurs de plus de 3 € à la moyenne du territoire, de plus ces postes de travail sont très souvent marqués par une forte précarité de l'emploi (temps partiel subi, intérim et contrat à durée déterminée). On peut donc penser que la majorité des «travailleurs pauvres» relèvent de ces métiers auquel on peut ajouter les ouvriers non qualifiés des industries agricoles et alimentaires.

libellé	Chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Total	Part des postes (en %)
Pêche	17,5	15,8	14,8	9,2	9,4	8,9	10,8	0,3
Industries agricoles et alimentaires	35,8	19,6	11,5	7,1	8,7	7,0	9,3	3,1
Industrie biens de consommation	32,2	18,4	11,6	8,6	8,5	8,0	10,5	1,2
Industrie automobile		S	12,2	S	7,1	S	7,8	0,0
Industrie biens d'équipements	36,1	21,0	12,2	10,3	9,2	7,7	13,6	5,0
Industrie biens intermédiaires	33,2	20,8	11,2	8,8	8,8	7,4	10,2	3,1
Energie		23,9	13,4	11,3	11,1	9,5	12,9	0,7
Construction	29,9	21,6	13,3	9,3	9,0	7,0	10,2	7,2
Commerce	29,0	19,4	11,0	7,4	8,3	6,9	9,5	19,7
Transports	22,2	19,7	12,4	9,2	9,0	7,9	10,0	3,4
Activités financières	43,4	20,5	12,1	10,1	7,3	7,2	14,2	3,9
Activités immobilières	28,4	19,8	11,5	8,4	8,8	7,2	10,5	1,6
Services aux entreprises	41,8	17,8	11,3	8,3	8,7	7,4	10,7	17,0
Services aux particuliers	18,2	16,5	10,1	6,9	7,5	6,7	8,0	7,9
Education, santé, action sociale	31,5	21,3	13,1	9,1	9,8	6,4	11,9	17,9
Administration		17,9	11,4	9,2	9,5	9,3	10,7	8,1
Ensemble	30,1	19,7	11,9	8,4	8,8	7,4	10,7	100,0
Part des postes (en %)	0,5	10,6	22,1	35,1	21,6	10,1	100,0	

Source INSEE - DADS